



Stages en responsabilité Motion unitaire

Dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, le gouvernement a choisi de mettre en place, dès cette année, dans l'urgence et l'improvisation, des stages en responsabilité pour les étudiants préparant le concours. L'absence d'accompagnement et de préparation de ces stages, d'articulation et d'intégration dans la formation, pose problèmes aux étudiants comme aux écoles. Dans certains départements, les étudiants sont utilisés comme moyens de remplacements. Ce recours à des étudiants sous statut d'agents publics vacataires risque de favoriser un recrutement massif d'enseignants vacataires.

Le SNUipp s'oppose à ces dérives préjudiciables au service public, tant pour les élèves que pour les personnels. Il demande à nouveau l'abandon de cette réforme ainsi que le retrait des textes d'application déjà publiés. Le SNUipp soutiendra les enseignants qui refuseront de laisser leur classe et exprimera auprès des IA les raisons de leur refus.

L'enjeu de la formation des enseignants est celui de la démocratisation de l'école, de sa capacité à assurer la réussite de tous les élèves, à lutter contre l'échec scolaire et à faire que les inégalités sociales n'induisent pas des inégalités scolaires.

La conception de la formation professionnelle avancée dans le projet de réforme est à l'opposé d'un métier de conception, nécessitant un haut niveau de qualification. Enseigner est un métier qui s'apprend... sauf pour le ministre.

Pour signifier notre refus de cette réforme, et tout particulièrement sur la mise en place des stages en responsabilité pour les PE1 en cette année transitoire, une motion intersyndicale (SNUipp, SE et SGEN) est proposée aux conseils des maîtres.

SNUipp- FSU



Ecole :

Commune :

MOTION du CONSEIL des MAITRES Stages en responsabilité

Le ministère de l'Education nationale propose désormais, dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, des stages en responsabilité aux étudiants inscrits en préparation au concours à l'IUFM ou en première année de master à l'université.

Nous sommes résolument aux côtés des étudiants qui veulent devenir professeur des écoles et qui souhaitent une formation en alternance comprenant des stages préparés, correctement accompagnés et faisant l'objet d'un véritable travail de formation.

Nous dénonçons vigoureusement l'organisation de ces stages en responsabilité qui pourraient mettre les étudiants en difficulté dans le cadre d'une découverte brutale de la classe sans véritable formation professionnelle. Cette organisation va à l'encontre du bon fonctionnement de l'école et de la réussite des élèves.

Nous dénonçons également l'utilisation des étudiants en stage comme moyens d'enseignement pour compenser les insuffisances de postes budgétaires (compensation des décharges de direction d'école, remplacement des maîtres absents, ...).

Nous demandons le maintien d'une année de formation professionnelle (stagiaire) organisée par l'IUFM pour les lauréats au concours de façon à garantir une formation professionnelle de qualité aux étudiants qui ne désorganise pas le fonctionnement des écoles.